

Objectifs

« Etablir entre tous les adhérents des relations amicales, une entraide réciproque et coopérer, dans la mesure des ressources disponibles, au maintien de la réputation de ces établissements. »

Se retrouver

- ✓ Repas annuels entre adhérents.
- ✓ Partager son réseau.
- ✓ Sorties culturelles régulières.
- ✓ Conférences publiques.

Aider les jeunes

- ✓ Aide à l'orientation professionnelle.
- ✓ Bourse André HERRMANN.
- ✓ Aides financières et prix.

Soutenir le lycée

- ✓ Soutien des activités pédagogiques.
- ✓ Participation à la vie du lycée.
- ✓ Appui aux structures lycéennes.

A. A. É. L. A.

Depuis 1848,
Au service de tous les élèves,
d'Hier,
d'Aujourd'hui,
de Demain.



[@ancienseleveslyceesauxerre](https://www.facebook.com/ancienseleveslyceesauxerre)



www.jacques-amyot.org



contact@jacques-amyot.org
president@jacques-amyot.org

Association reconnue
d'utilité publique

Association des
Ancien(ne)s
Élèves des
Lycées
Jacques Amyot
et Paul Bert
d'Auxerre



A. A. É. L. A.
Lycée Jacques Amyot
3 rue de l'étang Saint Vigile
89015 Auxerre Cedex

Avoir une aide

Nous contacter à
contact@jacques-amyt.org.

Pour les lycéens

- Frais d'inscriptions aux concours.
- Aides individuelles.

Condition : rejoindre l'AAELA.

Pour les jeunes adhérents

- Bourse « André HERRMANN » :
 - Partir à l'étranger pour les études.
 - Avoir au moins bac +4.
 - Etre membre depuis la sortie du lycée.
 - 2 300€ en moyenne depuis 2001.
- Aides individuelles.

Condition : retours d'expérience au lycée.

Pour les projets

- Aides aux projets lycéens.
- Soutien aux voyages pédagogiques.
- Achats de matériel.

Conditions : motivation, budget prévisionnel, publicité pour l'AAELA.

Rejoignez-nous !

Pour les ancien(ne)s élèves...

Pour le personnel...

...Des lycées

**Jacques Amyot
Et Paul Bert**

De bonnes raisons

- ✓ Retrouver ses camarades.
- ✓ Bénéficier du réseau de l'association.
- ✓ Recevoir des aides.
- ✓ Aider les lycéens et les adhérents.
- ✓ Contribuer à la réputation des lycées.

Adhésion

Deductible des impôts (66%).

- Ancien(ne) élève et personnel du lycée : 28 €
- Couples : 42 €
- Etudiants ou veuves/veufs : 14 €
- 1^{ère} année à partir de 3 inscriptions groupées : 10€/personnes

Adhérez sur www.jacques-amyt.org.

Histoire

Fondée en 1848, l'Association a été reconnue d'utilité publique par Décret du 07 mars 1878, signé par le Maréchal de Mac-Mahon, Président de la République. Elle accueille en son sein, depuis 1989 les Anciens Elèves du Lycée Jacques Amyot et les Anciennes Elèves du Lycée Paul Bert.

Toute l'histoire des lycées et de l'association sur
www.jacques-amyt.org.



Jacques Amyot



Paul Bert

Le Bureau

- **Président :** Jean-François GERARD-VARET.
- **Vice-président :** Bruno BOSVY.
- **Secrétaire :** Jean-Marie DUEZ.
- **Trésorière :** Béatrice LEGAT.

Formulaire d'adhésion à l'AAELA

Version 2026

NOM : _____ née : _____

Prénom : _____

Année de sortie du lycée : _____

Pour un couple d'anciens élèves :

NOM du conjoint : _____

NOM de jeune fille de la conjointe : _____

Prénom : _____

Année de sortie du lycée du (de la) conjoint(e) : _____

Désire(nt) adhérer à l'Association et être inscrit(s) dans l'Annuaire, avec les mentions suivantes :

Profession/Qualité/Fonctions : _____

Distinctions honorifiques : _____

Adresse personnelle : _____

Téléphone privé (souhaitable) : _____

Téléphone mobile (facultatif) : _____

Email : _____ @ _____

Adresse professionnelle (facultative) : _____

Je, soussigné(e) _____ déclare accepter que toutes les coordonnées ci-préSENTes figurent dans le prochain Bulletin annuel de l'Association et dans l'espace adhérent du site internet www.jacques-amyt.org.

→ Cotisation pour l'année en cours (cocher la mention ci-dessous correspondant à votre situation)

<input type="checkbox"/>	Ancien(ne)s élèves et personnel du lycée	= 28 €
<input type="checkbox"/>	Couples d'anciens élèves	= 42 €
<input type="checkbox"/>	Etudiant(e)s ou Veuves et veufs d'ancien(ne)s élèves du Lycée	= 14 €
<input type="checkbox"/>	1ère année à partir de 3 inscriptions groupées	= 10 €

→ Donation pour l'année en cours (cocher la mention ci-dessous et indiquer le montant)

<input type="checkbox"/>	Fonds de bourse Jacques Amyot	= €
<input type="checkbox"/>	Fonds de bourse Jeanson	= €

Les adhésions et donations sont déductibles des impôts à 66%.

→ Via le site internet : www.jacques-amyt.org/adhesion

→ [En cas d'impossibilité d'accès à internet] Chèque bancaire ou postal à libeller au nom de : A.A.E.L.A.

A adresser, dans la même enveloppe que le bulletin d'adhésion, au secrétaire de l'Association :

M. Jean-Marie DUEZ
2 allée Dr. Carniol
21560 ARC-SUR-TILLE

A _____, le _____

Signature :